

# MAIRIE DE FRESSINES

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 NOVEMBRE 2010

Le 16 novembre 2010 à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 12 novembre 2010.

Présents : Mmes BROCHARD, LEDOUX, LEGEREAU, MOREAU, PIOT, MM.CHAIGNEAU, DECOU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, JOLLY, NIVAU, ROUSSEAUX.

Excusée : Mme HERAULT.

Secrétaire : M. ROUSSEAUX Patrick.

En présence de Monsieur Eric Gautier, président du conseil général des Deux-Sèvres.

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu. Monsieur le maire invite les élus à signer le registre.

#### 1 – CABINET MEDICAL – DECISION DE LA CAO

M. le maire rapporte aux élus les décisions de la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 9 novembre dernier pour statuer sur différents avenants au marché de travaux du cabinet médical. La CAO a accepté les plus-values et moins-values suivantes :

Lot 1 : Terrassement, gros œuvre, VRD	DA CUNHA-GIRONDEAU (avenant n°2)	+ 1 081,54 € TTC
Lot 4 : Menuiseries extérieures, alu	MOYNET ALU (avenant n°1)	+ 2 191,07 € TTC
Lot 5 : Menuiseries intérieures	HBCS (avenant n°1)	+ 2 513,56 € TTC
Lot 9 : Electricité, chauffage électrique	MG ELEC (avenant n°1)	- 697,27 € TTC (inf.)
		- 1 707,89 € TTC (méd.)

Soit une plus-value globale de 5 786,17 € et une moins-value globale de 2 405,16 € représentant une plus-value totale de 3 381,01 € TTC sur le marché. Le conseil municipal approuve les décisions de la CAO.

M. le maire rappelle que les travaux du branchement au réseau d'eaux usées seront réalisés par la régie municipale, permettant ainsi une économie. Les demandes de branchements aux réseaux eau et électricité sont faites. Il a rencontré M. Desré de l'entreprise M.RY pour un devis concernant l'aménagement extérieur et le travail sur une proposition de bail nécessaire au médecin pour son installation est en cours.

M. Christophe Décou précise que les ouvertures sont posées et le placo se fait une semaine plus tôt que prévu.

#### 2 – DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL - DM N° 4 et 5/2010

M. le maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget communal 2010 sont insuffisants, il propose donc d'effectuer les virements de crédits et vote de crédits supplémentaires ci-après :

		Dépenses	Recettes
Art 61522 chapitre 011	Entretien de bâtiments	- 20 000 €	
Art 022	Dépenses imprévues	- 10 000 €	
Art 023	Virement à section investissement	+ 30 000 €	
Art 021	Virement de section fonctionnement		+ 30 000 €
Art 21311 chapitre 21 opération 0013	Constr. bât communaux (mairie)	+ 10 000 €	
Art 21318 chapitre 21 opération 0013	Autres bât. communaux (église)	+ 20 000 €	

Cabinet médical :

Art 1322 Subvention FRIL chap 13 op. 0025			+ 50 000 €
Art 21318 Construction chap 21 op. 0025		+ 50 000 €	

Les conseillers approuvent les virements ci-dessus.

#### 3 – REGROUPEMENT DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES

M. le maire rappelle les tarifs votés par le conseil municipal pour la location de la salle des fêtes. Des révisions ont été apportées à différentes dates pour certains tarifs. Il en résulte une multitude de délibérations à consulter lors de la facturation. Il est donc proposé aux élus de réunir les tarifs dans un unique document.

Les élus approuvent donc les tarifs de location de la salle des fêtes suivants pour une journée, de 8h le matin à 8h le lendemain matin :

- Gratuité pour les associations ou sections communales.
- Personnes domiciliées sur la commune
  - vin d'honneur **70 € en été**      **105 € en hiver**
  - repas ou autre manifestation non lucrative **95 € en été**      **130 € en hiver**
  - caution **300 €**
- Personnes et associations hors commune
  - vin d'honneur **150 € en été**      **230 € en hiver**
  - repas ou autre manifestation non lucrative **200 € en été**      **280 € en hiver**
  - caution **400 €**
- Manifestations à but lucratif
  - tarifs identiques pour tous **350 € en été**      **430 € en hiver**
- Location à l'heure (maximum 3 heures)
  - tarifs identiques pour tous **6 € sans chauffage**
  - tarifs identiques pour tous **12 € avec chauffage**
- Location de vaisselle hors salle des fêtes  
(50 couverts) pour les habitants de la commune **20 €**

La période de chauffage est fixée du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril de chaque année. Concernant les mois d'avril et d'octobre, il sera facturé le tarif hiver, sauf demande particulière du locataire de ne pas mettre le chauffage. Dans ce cas le tarif été sera facturé. En cas de demande particulière pour l'utilisation du chauffage en dehors de la période hiver, il sera facturé le tarif hiver.

Le matériel cassé, détérioré ou manquant suite à la location sera facturé comme suit :

- 1 couvert	1 €	- 1 assiette	2 €	- 1 tasse à café	2 €
- 1 flûte à champagne	2 €	- 1 verre ballon	1,50 €	- 1 verre ordinaire	0,50 €
- 1 pichet	3,50 €	- 1 plat inox	8,50 €	- 1 chaise	25 €
- divers (balai, seau, ...)	15,50 €				

#### **4 – FINANCEMENT DE SCOLARITE EN CLASSES CLIS**

M. le maire informe les conseillers qu'un courrier a été transmis par la ville de Niort, concernant les frais de scolarisation pour l'année 2009/2010, d'un enfant domicilié sur la commune et scolarisé en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS). Ces frais s'élèvent à 449,65 €. Les élus acceptent de donner suite à cette demande.

#### **5 – BONS D'ACHAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE ET CADEAUX DE FIN D'ANNEE**

M. le maire propose comme chaque année d'offrir des bons d'achat aux employés contractuels qui ne bénéficient pas du régime indemnitaire. Les conseillers acceptent de renouveler le principe pour l'année 2010 et approuvent les montants suivants calculés pour chaque agent en fonction du temps de présence sur l'année et au prorata du nombre d'heures effectué par mois, soit :

- Pinaud Patrick 235 €    - Noiraud Magali 235 €    - Bardet-Victor Benoît 219 €    - Décou Laurence 109 €

Les membres du conseil municipal adoptent la proposition du maire consistant à offrir un colis de fin d'année aux bénévoles de la bibliothèque municipale et aux employés communaux. Ce sont au total 22 personnes qui bénéficieront d'un panier gourmand pour un coût global avoisinant 534 €. Ces cadeaux seront remis lors du repas de fin d'année prévu à la cantine le 15 décembre 2010.

#### **6 – PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAIN EN EMPLACEMENT RESERVE**

M. le maire informe les élus de la demande de M. Cailbault Jean-Pierre concernant une parcelle appartenant à sa famille et située à côté du cimetière. Il souhaite vendre ce terrain situé en zone constructible mais sur un emplacement réservé (agrandissement du parking du cimetière) et traversé par des canalisations d'eau alimentant le secteur de la Bastière. De plus le terrain est soumis à certaines règles en raison de la proximité de la ferme et du cimetière.

M. le maire propose de faire estimer la parcelle de 5810 m<sup>2</sup> par le service des domaines, sachant que si la commune refuse l'acquisition il lui faut annuler l'emplacement réservé et supporter les frais d'une modification du plan local d'urbanisme (PLU).

Les élus acceptent de lancer l'estimation qui permettra de comparer les coûts avec une modification du PLU.

#### **7 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Information :

- M. Fouché invite les élus à consulter le compte rendu de la dernière réunion de la commission information en leur possession. Après discussion les conseillers donnent un avis favorable aux propositions suivantes :
  - Devis de 1 904 € HT de l'entreprise Italic 79 pour impression du bulletin annuel, 620 exemplaires, même modèle que les années passées.
  - Mise en ligne sur le site de fressines.net des procès verbaux des réunions de conseil après approbation par les élus, soit avec un décalage de trois semaines.
  - Installation de plaques commémoratives "Cessez le feu en Algérie", à la demande de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie. Une sera mise sur le pilier à l'entrée du parking de la mairie et l'autre sur l'espace vert au fond de ce même parking. La cérémonie est prévue le 19 mars 2011 à 11h, proposition sera faite à M. Thomas Claude.
  - Vœux à la population le vendredi 7 janvier 2011 à 18h30 avec présentation du médecin et des infirmières et des différents présidents d'associations.
  - Implantation d'un panneau fourni par le Pays Mellois répertoriant les sites remarquables dans la région. Ce panneau sera installé place de la Bascule le long du corps de garde.
  - Bon d'achat de 100 € de la part de la commune pour le comité du Téléthon. La manifestation est organisée le samedi 4 décembre, avec des animations l'après-midi et un loto le soir.
  - Cérémonie le 14 janvier 2011 à 19h à la cantine à l'occasion du départ en retraite de Madame Dupuis Yolande, avec commande des petits fours à la boulangerie Baron.
  - Animation pour Noël et porte ouverte à la bibliothèque au printemps à l'intention des nouveaux arrivants en présence de M. Remy avec exposition de peintures.
- En revanche, la majorité des élus ne souhaitent pas faire l'acquisition d'un grand sapin si aucun don de particulier n'est fait pour l'implantation place des Charmilles. Les illuminations existantes seront en service à partir du 11 décembre jusqu'au 7 janvier prochain.
- M. Fouché précise qu'il a rencontré deux personnes souhaitant créer une équipe de foot féminine (7 joueuses). L'association football club de Fressines n'ayant pas été dissoute, mais en sommeil, les documents ont été transmis à ces personnes. Si l'opération se réalise, la commune aura en charge l'achat de 2 cages de but aux normes pour jouer sur une moitié de terrain.
- M. Rambaud président de l'association des commerçants et artisans de Fressines a contacté M. Fouché pour proposer l'édition d'un agenda avec les numéros utiles de la commune. Le délai étant un peu juste ce projet ne sera peut-être pas réalisé cette année, mais l'idée est séduisante.

### Voirie/bâtiments

- M. Fournier a rencontré le cabinet Verdi Ingénierie chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux rue du Pigeonnier en présence du syndicat des eaux de la vallée du Lambon, les points suivants ont été soulignés :
  - Le chemin piétonnier sera implanté sur la droite en montant la rue du Pigeonnier.
  - Les propriétaires des deux parcelles alignées seront rencontrés, les autres riverains recevront un courrier.
  - Pour assurer la desserte incendie dans tout le secteur, une borne incendie peut être installée à côté des conteneurs (3 600 €) + changement des canalisations, mais il est nécessaire de faire les travaux de jonction les lotissements pour que cette borne soit en service. Ces travaux seront à prévoir en 2011 ou 2012, en attendant la borne incendie sera recouverte.
  - Mme Légereau tient à préciser que le principe de deux stops au carrefour avec la rue de la Madeleine semble plus dangereux que la situation actuelle. Elle n'est pas d'accord avec la proposition et pense que le respect des priorités à droite est plus approprié. M. Fournier est chargé de rencontrer Mme Nivelles, responsable de l'agence technique territoriale du mellois pour avis sur cet aménagement.
- Les agents techniques sont chargés de réaliser le branchement au réseau d'eaux usées pour le cabinet médical.
- Prochaine commission voirie/bâtiment le 11 décembre à 9h pour étudier les prévisions budgétaires 2011.

### Monsieur Chaigneau Michel :

- La réunion du CCAS "élargi" a permis de mettre au point la préparation du repas des aînés et des animations.
- Des travaux ont été réalisés dans le cimetière par une entreprise agréée qui n'a pas laissé la place propre en raison du mauvais temps. Elle sera invitée à revenir.

### Ecole :

- Suite à la réunion du conseil d'école, il est prévu une commission école le 22 novembre à 20h30 avec l'ensemble du conseil municipal en présence de la directrice de l'école qui doit apporter les arguments pour travaux et investissements à réaliser.
- Mme Moreau a rencontré Mme Noiraud Magali pour lui préciser que les contrats CUI n'étaient pas reconduits par le pôle emploi et que le conseil municipal souhaitait recruter une personne en CDD pour une période de 2 mois renouvelable 1 fois. Mme Noiraud a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas postuler.
- Un jury est constitué pour recevoir les postulants au poste de 8h/semaine et celui de 24h/semaine le mercredi 24 novembre. Le matin : Niveau C. + Moreau P.+ Légereau V.+ Ledoux N.- L'après-midi : Niveau C.+ Moreau P.+ Ledoux N. + Brochard M.N.
- Mme Moreau présente aux élus le dessin réalisé par les enfants fréquentant la garderie scolaire le matin, en remerciement pour l'achat du nouveau téléviseur. De plus, elle précise qu'un goûter de Noël est prévu à la garderie le 7 décembre.

### Sécurité :

- M. Rousseaux Patrick rappelle aux élus le principe du document unique, recenser les risques professionnels et proposer un plan d'actions. Suite au travail réalisé par les élèves de l'IRIAF, 273 risques ont été identifiés, 66 ont déjà été réglés. Un plan d'actions pour 2011 est distribué. La commission sécurité propose d'agir sur les 11 actions répertoriées en vert et d'ajouter l'acquisition d'un défibrillateur et de prévoir une douche et des armoires pour les ATSEM.
- Le plan d'accessibilité est établi pour identifier les lieux et actions à réaliser sur la commune. Le document distribué aux élus souligne en rouge les réalisations à prévoir pour 2011. M. Fouché propose de budgétiser ces actions et d'émettre des priorités en fonction des coûts.
- M. Rousseaux Patrick présente les propositions de la commission sécurité pour sécuriser la route de Bougouin. Certaines propositions nécessitent de se rapprocher de Mme Nivelles, responsable de l'agence technique territoriale du mellois pour avis et réglementation à suivre.

## **8 – INFORMATIONS DU MAIRE**

- Le maire informe les conseillers que dans le cadre de l'affaire opposant la commune de Fressines à M. Bénétou, ce dernier a vu sa demande rejetée par le rapporteur public, la cour administrative d'appel de Bordeaux doit statuer à son tour.
- Comme convenu lors de la dernière réunion du conseil municipal, M. le maire a donné suite aux devis des entreprises chargées des travaux de démolition de murs et du changement des menuiseries dans la nouvelle mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h05.

Un débat est ensuite engagé avec Monsieur Gautier Eric, président du conseil général des Deux-Sèvres, au cours duquel les points suivants sont abordés :

- Sécurité sur les routes départementales traversant la commune.
- Projet rue du Pigeonnier.
- Social : les relations entre les collectivités et les assistantes sociales du secteur.
- Financier : les possibilités d'aides au financement pour les projets communaux (nouvelle mairie, station d'épuration).
- Bibliothèque : prêts de DVD, possibilité de don d'un micro-ordinateur pour accès public.
- Cofinancement à hauteur de 50% pour l'achat de vidéoprojecteur.
- Prolifération des frelons asiatiques.
- Réforme des collectivités territoriales.